

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lambton, tenue au lieu ordinaire du 158, Chemin J-Cyrille-Bureau, Chalet du Parc du Grand lac Saint-François, mardi le 14 juin 2016 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance les membres du Conseil suivants :

Monsieur Roch Lachance, siège #1	Madame Nathalie Bélanger, siège #4
Monsieur Gilles Racine, siège #2	Monsieur Normand St-Pierre, siège #5
Monsieur Réal Veilleux, siège #3	Madame Louise DeBlois, siège # 6

Tous formant quorum sous la présidence du Maire, Monsieur Ghislain Breton.

Madame Marie-Soleil Gilbert, directrice générale et secrétaire trésorière agit à titre de secrétaire.

M. le Maire explique que demain, mercredi le 15 juin, sera la journée mondiale contre la maltraitance des personnes âgées et que les élus de la Municipalité porte un ruban à cette occasion.

1

16-06-155 Ouverture de la séance

Le président demande l'ouverture de la séance.

Il est proposé par : Roch Lachance
appuyé par : Réal Veilleux

QUE la présente séance ordinaire soit déclarée ouverte à 19 h 35.

Adoptée à l'unanimité

Le président présente l'ordre du jour de la séance.

1. **16-06-155 Ouverture de la séance 1**
2. **16-06-156 Adoption de l'ordre du jour.....2**
3. **16-06-157 Adoption du procès-verbal du 10 mai 2016.....2**
4. **16-06-158 Dépôt de la liste de dépenses.....2**
5. **16-06-159 Demande à la MRC pour modifier l'affectation du territoire afin d'y inclure l'usage « Extraction » 3**
6. **16-06-160 Résolution modifiant l'article 6 du règlement 16-448 afin d'affecter le 125 000 \$ à même le fonds général..... 3**
7. **16-06-161 Autorisation au Bar Traffic à passer sur le territoire de la Municipalité de Lambton..... 4**
8. **16-06-162 Embauche d'employés saisonniers 4**
9. **16-06-163 Autorisation à ajouter Songe d'été en musique à titre d'assuré additionnel sur la couverture d'assurance de la Municipalité ... 5**
10. **16-06-164 Octroi d'une aide financière à la MRC du Granit pour la mise en place d'un programme d'apprentissage de l'anglais dans les camps de jour de la MRC 5**
11. **16-06-165 Appui au projet d'emballage neutre et standardisé des produits du tabac 6**
12. **16-06-166 Résolution d'entente pour le déneigement du chemin de la Baie-Sauvage et du chemin de la Pointe-aux-Cèdres 7**

13. 16-06-167	<i>Demande d'aide financière – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)</i>	7
14. 16-06-168	<i>Autorisation à déposer une demande d'aide financière au Programme de Redressement des infrastructures routières locales</i>	8
15. 16-06-169	<i>Autorisation à M. Ghislain Breton et/ou Mme Marie-Soleil Gilbert à déposer des demandes d'aide financière au Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150</i>	8
16. 16-06-170	<i>Octroi d'un mandat à l'agence Jean Morin</i>	9
17. 16-06-171	<i>Octroi d'un mandat à Francis Carrier, arpenteur-géomètre.</i>	9
18. 16-06-172	<i>Modification au devis du rang 1</i>	9
19. 16-06-173	<i>Démission de la directrice générale et secrétaire-trésorière</i>	10
20. 16-06-174	<i>Octroi d'un mandat à Consultant Jocelyn Benoît Inc. pour le processus de recrutement d'un nouveau directeur général</i>	10
21. 16-06-175	<i>Correspondance</i>	10
22. 16-06-176	<i>Varia</i>	11
23. 16-06-177	<i>Période de questions</i>	11
24. 16-06-178	<i>Fermeture de la séance</i>	11

2

16-06-156 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par : Roch Lachance
appuyé par : Gilles Racine

DE RETIRER le point 20 - *Octroi d'un mandat à Consultant Jocelyn Benoît Inc. pour le processus de recrutement d'un nouveau directeur général* de l'ordre du jour.

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

Est-ce que quelqu'un demande le vote ?

Personne ne demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

3

16-06-157 Adoption du procès-verbal du 10 mai 2016

La secrétaire est dispensée de la lecture du procès-verbal puisqu'une copie dudit procès-verbal a été remise dans les délais à chacun des membres.

Il est proposé par : Nathalie Bélanger
appuyé par : Gilles Racine

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2016 soit adopté tel que présenté pour être consigné aux archives de ladite Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

4

16-06-158 Dépôt de la liste de dépenses

Incompressibles

Une liste des dépenses incompressibles régulièrement payées au montant de 92 243,34 \$ est remise à chacun des membres du Conseil.

Comptes à payer

La liste des comptes à payer est présentée aux membres du Conseil.

Il est proposé par : Gilles Racine
appuyé par : Nathalie Bélanger

QUE les comptes à payer au montant de 314 513,14 \$ soient acceptés et que les paiements soient autorisés.

**Est-ce que quelqu'un demande le vote ?
Personne ne demande le vote**

Adoptée à l'unanimité

5

16-06-159 Demande à la MRC pour modifier l'affectation du territoire afin d'y inclure l'usage « Extraction »

M. Ghislain Breton déclare son intérêt et quitte l'audience.

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de M. Ghislain Breton afin de permettre l'usage « Extraction » sur l'immeuble identifié comme étant les parties de lots 3A et 3B du rang 5, cadastre du Canton d'Aylmer, situées sur le chemin du 4^e Rang, dans la circonscription foncière de Frontenac;

ATTENDU QUE l'immeuble est situé dans la zone identifiée sur les plans de zonage comme étant la zone agricole A-5;

ATTENDU QUE l'usage « Extraction » n'est pas permis dans la zone agricole ou est situé l'immeuble;

ATTENDU QUE M. Breton demande à la municipalité une modification de l'affectation du territoire où sont situés les lots faisant l'objet de la demande, afin de permettre l'usage « Extraction »;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif Agricole de la Municipalité de Lambton a analysé la demande de M. Breton et qu'il recommande au conseil municipal de demander à la MRC de modifier l'affectation du territoire afin d'y inclure l'usage «Extraction».

Il est proposé par : M. Gilles Racine
appuyé par : M. Roch Lachance

QUE la Municipalité demande à la MRC du Granit d'effectuer toutes les modifications nécessaires pour changer l'affectation agricole du territoire contenant les parties de lots 3A et 3B du rang 5, cadastre du Canton d'Aylmer, situées sur le chemin du 4^e Rang, pour une affectation agroforestière, afin de pouvoir y ajouter l'usage « Extraction ».

**Est-ce que quelqu'un demande le vote ?
Personne ne demande le vote**

Adoptée à l'unanimité

6.

16-06-160 Résolution modifiant l'article 6 du règlement 16-448 afin d'affecter le 125 000 \$ à même le fonds général

ATTENDU QUE La Municipalité de Lambton a adopté un règlement d'emprunt no 16-448 décrétant une dépense de 1 600 000 \$ et un emprunt de 1 475 000 \$ pour les travaux de reprofilage, scarification et rechargement de la chaussée et de drainage du rang 1;

ATTENDU QUE la dépense prévue excède de 125 000 \$ le montant de l'emprunt;

ATTENDU QUE La Municipalité de Lambton défraiera à même son fond général le montant de 125 000 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'article 6 du règlement d'emprunt no 16-448;

Il est proposé par : Mme Nathalie Bélanger
appuyé par : M. Gilles Racine

QUE l'article 6 du règlement numéro 16-448 soit modifié pour se lire comme suit :« La municipalité de Lambton affecte un montant 125 000 \$ de son fonds général pour pourvoir aux dépenses prévues au présent règlement »;

**Est-ce que quelqu'un demande le vote ?
Personne ne demande le vote**

Adoptée à l'unanimité

7

16-06-161 Autorisation au Bar Traffic à passer sur le territoire de la Municipalité de Lambton

ATTENDU QUE le Bar Traffic organise une randonnée de motos pour venir en aide aux enfants malades, le 6 août prochain;

ATTENDU QU'une délégation importante de motocyclistes circulera pour l'occasion sur les routes # 108 et # 263 de la Municipalité de Lambton;

Il est proposé par : M. Normand St-Pierre
appuyé par : M. Réal Veilleux

D'AUTORISER le passage des motocyclistes affiliés au Bar Traffic de St-Benoît à passer sur le territoire de la Municipalité le 6 août prochain à l'occasion de leur activité de collecte de fonds au profit des enfants malades.

**Est-ce que quelqu'un demande le vote ?
Personne ne demande le vote**

Adoptée à l'unanimité

8

16-06-162 Embauche d'employés saisonniers

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lambton embauche plusieurs employés saisonniers pour occuper différents postes pendant la saison estivale;

Il est proposé par : Mme Louise DeBlois
appuyé par : M. Réal Veilleux

D'EMBAUCHER les personnes suivantes aux postes énumérés ci-dessous :

Ophélie Veilleux	Surveillant-sauveteur
Renée Couture	Préposée à l'entretien et à la restauration

ATTENDU QUE les employés doivent assumer les obligations prévues à leur description de tâche, au Manuel des employés et au Code de déontologie des employés municipaux et bénéficient des avantages qui y sont mentionnés.

ATTENDU QUE les employés saisonniers ne bénéficie pas de l'assurance collective ni du REER de la Municipalité.

**Est-ce que quelqu'un demande le vote ?
Personne ne demande le vote**

Adoptée à l'unanimité

9

16-06-163 Autorisation à ajouter Songe d'été en musique à titre d'assuré additionnel sur la couverture d'assurance de la Municipalité

ATTENDU QUE Songe d'été en musique a demandé à la Municipalité de Lambton d'être ajouté à la couverture d'assurance de la Municipalité via le programme d'assuré additionnel de la Mutuelle des Municipalités du Québec;

ATTENDU QUE l'ajout de Songe d'été en musique à titre d'assuré additionnel n'entraîne aucun frais supplémentaire pour la Municipalité de Lambton;

Il est proposé : M. Normand St-Pierre
Et appuyé : Mme Louise DeBlois

D'AUTORISER la Mutuelle des Municipalités du Québec à ajouter Songe d'été en musique à la couverture d'assurance de la Municipalité, à titre d'assuré additionnel.

**Est-ce que quelqu'un demande le vote ?
Personne ne demande le vote.**

Adoptée à l'unanimité

10

16-06-164 Octroi d'une aide financière à la MRC du Granit pour la mise en place d'un programme d'apprentissage de l'anglais dans les camps de jour de la MRC

ATTENDU QU'au colloque Économie et Emploi de la MRC du Granit, les gens d'affaires de la région ont mentionné clairement leur difficulté à recruter des employés bilingues dans la MRC du Granit;

ATTENDU QUE la MRC du Granit, en collaboration avec certains acteurs économiques de la région, désire mettre en place dès l'été 2016, un programme d'apprentissage de l'anglais dans les camps de jour via le Service d'Animation Estival PLUS;

ATTENDU QUE Les fonds recueillis serviront principalement à :

- ✓ Embaucher deux spécialistes afin d'élaborer le programme de formation qui sera diffusé sur l'ensemble du territoire à raison d'une heure d'anglais par jour, durant 8 semaines ;

- ✓ Permettre à nos spécialistes de contenu de former les animateurs de SAE+ de l'ensemble des municipalités de la région lors de leurs formations qui a eu lieu en mai;
- ✓ Permettre aux jeunes de vivre une journée d'immersion anglaise dans un camp anglophone.
- ✓ Effectuer un post-mortem suite à l'expérience vécue cet été et bonifier le programme de formation pour l'été 2017.

ATTENDU QUE les Municipalités de la MRC se sont vu demander une contribution volontaire de 200 \$ chacune pour l'implantation de ce programme;

Il est proposé par: Mme Louise DeBlois
appuyé par : M. Normand St-Pierre

QUE le conseil de la Municipalité de Lambton contribue au projet en octroyant une aide financière de 200 \$ visant à implanter le programme dans les camps de jour et ce, dès 2017.

Est-ce que quelqu'un demande le vote ?

Personne ne demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

11

16-06-165 *Appui au projet d'emballage neutre et standardisé des produits du tabac*

ATTENDU QUE le tabac est la cause la plus importante de maladies et de décès évitable au Canada, tuant 37 000 personnes chaque année;

ATTENDU QUE l'épidémie de tabagisme est causée par une industrie qui place ses profits avant la vie d'autrui et qui utilise tous les moyens à sa disposition afin de rendre ses produits plus attrayants et d'apparence moins dangereuses;

ATTENDU QUE l'emballage est l'un des plus puissants véhicules promotionnels pour les produits du tabac;

ATTENDU QUE la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme 2012-2017 doit être renouvelée d'ici mars 2017 et que la standardisation des emballages devrait être une des premières mesures déployées dans le cadre de cette stratégie améliorée, qui devra viser des objectifs audacieux de réduction du tabagisme;

ATTENDU QUE conformément à la recommandation de l'Organisation mondiale de la Santé, l'Australie, la France, le Royaume-Uni et l'Irlande ont tous adopté des lois exigeant l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac et que plusieurs autres gouvernements ont annoncé leur intention d'en faire autant prochainement;

Il est proposé par: Mme Louise DeBlois
appuyé par : M. Roch Lachance

QUE le conseil de la Municipalité de Lambton appuie que le Canada exige l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac.

Est-ce que quelqu'un demande le vote ?

Personne ne demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

16-06-166 Résolution d'entente pour le déneigement du chemin de la Baie-Sauvage et du chemin de la Pointe-aux-Cèdres

CONSIDÉRANT QUE différentes portions de ces deux chemins appartiennent aux municipalités de Lambton, Ste-Praxède et Saint-Romain ;

CONSIDÉRANT QUE le Chemin de la Baie-Sauvage appartient d'abord à la municipalité de Lambton sur une longueur d'environ 150 mètres, puis à la municipalité de Saint-Romain sur une longueur de d'environ 760 mètres, puis à la municipalité de Ste-Praxède sur une longueur d'environ 250 mètres, puis à nouveau à la municipalité de Saint-Romain sur environ 1000 mètres jusqu'à la fin du chemin ;

CONSIDÉRANT QUE le Chemin de la Pointes-aux-Cèdres appartient d'abord à la municipalité de Lambton sur une longueur d'environ 180 mètres, puis à municipalité de Saint-Romain sur une longueur d'environ 180 mètres, puis à nouveau à la municipalité de Lambton pour une longueur d'environ 350 mètres et finalement à la municipalité de Ste-Praxède sur une longueur d'environ 80 mètres ;

Il est proposé par: M. Roch Lachance
appuyé par : Mme Nathalie Bélanger

QUE la municipalité de Lambton accepte de prendre entente avec les municipalités de Saint-Romain et de Ste-Praxède, pour le déneigement du Chemin de la Pointe-aux-Cèdres et du Chemin de la Baie-Sauvage, dont différentes portions sont situées sur le territoire de chacune des municipalités.

QUE la municipalité de Saint-Romain s'occupe de l'octroi du contrat d'une durée de 3 ans pour le déneigement de ces deux chemins, soit 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019.

QU'il est convenu que les coûts du déneigement seront facturés au prorata de la longueur de chemins appartenant à chacune des municipalités, à la fin de la saison hivernale. Des frais d'administration annuels de 60 \$ seront chargés aux municipalités de Lambton et de Ste-Praxède.

**Est-ce que quelqu'un demande le vote ?
Personne ne demande le vote**

Adoptée à l'unanimité

16-06-167 Demande d'aide financière – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton désire transmettre une demande d'aide financière au Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

ATTENDU QUE le formulaire de demande d'aide financière a été acheminé au député de Mégantic, Monsieur Ghislain Bolduc, le 24 mai dernier en raison des dates limite pour postuler au programme;

Il est proposé par : Mme Nathalie Bélanger
appuyé par : M. Gilles Racine

D'AUTORISER la présentation d'une demande d'aide financière et confirmer l'engagement de la Municipalité de Lambton à réaliser les travaux détaillés au formulaire;

QUE le maire, monsieur Ghislain Breton, et la directrice générale, Mme Marie-Soleil Gilbert ou la technicienne comptable, Mme Maryse Champagne, soient autorisés à signer tout document requis aux fins de la concrétisation des présentes.

Est-ce que quelqu'un demande le vote ?
Personne ne demande le vote
Adoptée à l'unanimité

14

16-06-168 Autorisation à déposer une demande d'aide financière au Programme de Redressement des infrastructures routières locales

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton a pris connaissance des modalités d'application du Volet Redressements des infrastructures routières locales (Ci-après : RIRL);

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (Ci-après MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur du plan d'intervention pour lequel la MRC du Granit a obtenu un avis favorable du MTMDET;

Il est proposé : M. Roch Lachance
Et appuyé : M. Gilles Racine

D'AUTORISER la présentation d'une demande d'aide financière et confirmer l'engagement de la Municipalité de Lambton à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

QUE le maire, monsieur Ghislain Breton, et la directrice générale, Mme Marie-Soleil Gilbert ou la technicienne comptable, Mme Maryse Champagne, soient autorisés à signer tout document requis aux fins de la concrétisation des présentes.

Est-ce que quelqu'un demande le vote ?
Personne ne demande le vote
Adoptée à l'unanimité

15

16-06-169 Autorisation à M. Ghislain Breton et/ou Mme Marie-Soleil Gilbert à déposer des demandes d'aide financière au Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150

Il est proposé par : M. Normand St-Pierre
Appuyé par : M. Réal Veilleux

D'AUTORISER Madame Marie-Soleil Gilbert, directrice générale et secrétaire-trésorière et/ou M. Ghislain Breton, maire, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Lambton, les demandes de subvention dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150.

Est-ce que quelqu'un demande le vote ?
Personne ne demande le vote

Adoptée à l'unanimité

16

16-06-170 Octroi d'un mandat à l'agence Jean Morin

ATTENDU QUE L'Agence Jean Morin offre des services de confection de devis pour la fourniture de luminaire DEL pour le réseau d'éclairage municipal au coût de 1500 \$ plus taxes;

ATTENDU QUE L'Agence Jean Morin est au fait de la réglementation concernant la Réserve Internationale de ciel étoilé du Mont Mégantic;

ATTENDU QUE l'Agence Jean Morin offre également ses services pour la confection du devis pour l'installation des luminaires;

Il est proposé par : M. Gilles Racine

Appuyé par : M. Réal Veilleux

QUE la municipalité de Lambton octroie un mandat à l'agence Jean Morin pour la rédaction des devis de remplacement du parc d'éclairage municipal, au coût de 1 500 \$ plus taxes.

**Est-ce que quelqu'un demande le vote ?
Personne ne demande le vote**

Adoptée à l'unanimité

17

16-06-171 Octroi d'un mandat à Francis Carrier, arpenteur-géomètre

ATTENDU QUE Francis Carrier, arpenteur-géomètre, a fait parvenir une soumission à la Municipalité de Lambton pour la rédaction des descriptions techniques des parcelles de terrain que la Municipalité devra acquérir pour réaliser son projet de réfection du rang 1;

ATTENDU QUE les frais s'élèveront à 350 \$ pour la première parcelle et à 100 \$ pour chaque parcelle additionnelle.

Il est proposé : Mme Nathalie Bélanger

Et appuyé : M. Gilles Racine

DE MANDATER Francis Carrier à réaliser les descriptions techniques des parcelles de terrain à acquérir pour réaliser son projet de réfection du rang 1.

**Est-ce que quelqu'un demande le vote ?
Personne ne demande le vote**

Adoptée à l'unanimité

18

16-06-172 Modification au devis du rang 1

Il est proposé : M. Roch Lachance

Et appuyé : M. Réal Veilleux

D'AUTORISER WSP CANADA INC. a modifier, par le biais d'un addenda, le devis de réfection du rang 1 de façon à ce que les quantités de roc à extraire soient calculées au mètre linéaire plutôt qu'à forfait.

DE MANDATER un technicien junior de WSP CANADA INC., aux taux prévus au contrat entre la Municipalité et WSP pour le projet en titre, à assurer une surveillance chantier pendant les journées ou l'entrepreneur général procédera à l'extraction de roc.

**Est-ce que quelqu'un demande le vote ?
Personne ne demande le vote**

Adoptée à l'unanimité

19

16-06-173 Démission de la directrice générale et secrétaire-trésorière

La directrice générale et secrétaire trésorière de la Municipalité de Lambton dépose sa lettre de démission au conseil municipal. Madame Marie-Soleil Gilbert cessera de travailler à temps plein le 7 juillet 2016.

Comme toute municipalité doit avoir un directeur général, qui en est le fonctionnaire principal en vertu des articles 210 et suivant du code municipal du Québec;

Il est proposé par : M. Roch Lachance

Appuyé par : M. Gilles Racine

QUE la Municipalité de Lambton prenne acte de la décision de Madame Marie-Soleil Gilbert;

D'AUTORISER Mme Marie-Soleil Gilbert à continuer d'exercer ses fonctions à temps partiel et sur appel seulement, au taux de 30 \$ / heure plus les frais de déplacement au besoin.

D'AUTORISER M. Ghislain Breton, maire à communiquer avec Marie-Soleil Gilbert pour lui faire part des besoins de la Municipalité en matière de règlement de dossier ou de signature de documents.

**Est-ce que quelqu'un demande le vote ?
Personne ne demande le vote**

Adoptée à l'unanimité

20

16-06-174 Octroi d'un mandat à Consultant Jocelyn Benoît Inc. pour le processus de recrutement d'un nouveau directeur général

Point reporté.

21

16-06-175 Correspondance

Le courrier reçu durant le mois de mai 2016 a été remis aux élus

22

16-06-176 *Varia*

23

16-06-177 *Période de questions*

- Des personnes présentes dans l'assistance s'adressent au Conseil municipal.

24

16-06-178 *Fermeture de la séance*

Il est proposé par: Roch Lachance
appuyé par : Réal Veilleux

QUE la séance soit levée, il est 20 h 25.

Ghislain Breton
Maire

Marie-Soleil Gilbert
Directrice générale et Secrétaire-Trésorière